



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Coronavirus (COVID-19)**

Madame, Monsieur,

Vous recevez ce message en tant que porteur d'un projet du Fonds social européen géré par l'État. Votre courriel est enregistré dans le système d'information [Ma Démarche FSE](#).

Dans le contexte difficile que nous traversons, l'État se mobilise afin de soutenir votre action.

Nous avons trois objectifs prioritaires :

1. Adapter les modalités de mise en œuvre des projets aux contraintes liées au confinement.
2. Alléger certaines charges administratives.
3. Soutenir la trésorerie de ceux d'entre vous qui rencontrent le plus de difficultés.

Pour les mettre en œuvre, nous avons pris les premières mesures suivantes :

- possibilité de poursuivre les activités d'accompagnement et de formation des personnes à distance, avec des modalités de mise en œuvre et de justification adaptées, et des délais de transmission des données étendus. Les dépenses de personnels en situation de travail à distance pourront être prises en compte selon des modalités allégées ;
- possibilité d'allonger la période de réalisation de votre projet (sans pour autant dépasser la durée réglementaire maximale de 36 mois) ;
- possibilité de demander un report de la date-limite pour le dépôt d'un bilan de réalisation d'une opération et de demander l'allongement du délai de production des pièces justificatives permettant la réalisation d'un contrôle de service fait ;
- possibilité de suspendre la convention pour cas de force majeure ;



**l'Europe  
s'engage  
en France**



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Coronavirus (COVID-19)**

- augmentation du volume des avances financières accordées aux projets dont les opérateurs se trouveraient particulièrement affectés.

L'application de ces orientations nationales se fera au cas par cas, en fonction des caractéristiques de chaque projet et de la situation de chaque organisme.

**Chacune de ces adaptations requiert une demande expresse de votre part au service gestionnaire de votre convention.**

Ce service constitue votre interlocuteur unique. Vous pouvez le contacter via le système d'information [Ma Démarche FSE](#), qui reste pleinement accessible.

L'Union européenne vient de promulguer une [Initiative d'investissement en réaction au coronavirus \(CRII\)](#), et la Commission européenne a adopté ce 2 avril une nouvelle [Initiative CRII+](#). Nous sommes mobilisés pour que la réglementation européenne facilite le recours au FSE dans le cadre des réponses à l'épidémie, et permette aux projets déjà financés par ailleurs de s'adapter aux difficultés du confinement et de ses suites.

Une page regroupant les informations concernant l'impact du covid-19 est en cours de construction sur le portail [www.fse.gouv.fr](http://www.fse.gouv.fr). Je vous invite à vous y référer.

Nous vous remercions de votre engagement.

Bien à vous,

**Bruno Lucas,**  
**Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle**

*La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle est l'Autorité de gestion des programmes opérationnels de l'État pour le Fonds social européen et l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes 2014-2020.*

